

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION ET REGLEMENTS DE WORLD ARCHERY

Livre 4, Chapitre 11, Article 22.3.6.2

FITARCO (Fédération italienne de tir à l'arc) a fait une demande d'interprétation, afin de savoir si les poids montrés ci-dessous sont autorisés par le Livre 4, Chapitre 22, Article 22.3.6.2.

Le Comité de constitution et règlements estime que la question présentée est dans les termes de référence du Comité technique après consultation avec le Comité de tir à l'arc en campagne et 3D.

Le Comité de constitution et règlements a déterminé que l'interprétation suivante ne s'oppose pas aux règles existantes ou aux décisions du Congrès.

Réponse du Comité technique :

La décision majoritaire du Comité technique est que les poids ci-dessous peuvent être utilisés légalement dans la catégorie arc nu de World Archery. Les poids sont conformes aux règlements établis concernant les poids ajoutés sur la poignée admissibles dans la catégorie arc nu, Article 22.3.6.2.

Comité technique de World Archery, 8 mai 2018

Approuvé par le Comité de constitution et règlements de World Archery, 20 mai 2018



20 mai 2018

INTERPRETATIONS DES REGLEMENTS